



RECU EN PREFECTURE

Le 09 février 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210128-D00632510-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 28 janvier 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 janvier 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents à la CCI :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 2), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT.

**Étaient présents en visio-conférence :** Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Agnès MARTIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF.

**Secrétaire :** M. Yannick POUJET.

**Étaient absents :** Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 1 incluse).

**Procurations de vote :** Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie ETEVENARD, Mme Julie CHETTOUH à M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY à Mme Frédérique BAEHR, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, M. Cyril DEVESA à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Lorine GAGLILOLO à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 2), M. Pierre-Charles HENRY à M. Guillaume BAILLY, M. Damien HUGUET à M. Benoît CYPRIANI, M. Aurélien LAROPPE à Mme Claudine CAULET, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Christine WERTHE à M. Maxime PIGNARD, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

**OBJET :** 9. Maîtrise d'oeuvre pour la construction des serres botaniques et de locaux connexes au Jardin des Sciences - Signature d'un avenant n° 2 au marché n° 910706

Délibération n° 2021/006325

## Maîtrise d'œuvre pour la construction des serres botaniques et de locaux connexes au jardin des sciences

### Signature d'un avenant n° 2 au marché n° 910706

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	12/01/2021	Favorable unanime (1 abstention)

#### Résumé :

La construction de serres botaniques et de locaux connexes s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un équipement de culture scientifique au sein du campus universitaire de la Bouloie : Le Jardin des Sciences.

Après une procédure de concours restreint, un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 5 février 2020 à un groupement de maîtrise d'œuvre avec pour mandataire **PHILIPPE RIZZOTTI ARCHITECTE pour un montant d'honoraires de 259 500 € HT.**

Des évolutions au bénéfice de l'efficacité énergétique et fonctionnelle du projet, permises par des financements complémentaires ont été validées lors du comité de pilotage, Campus Bouloie-Temis-Site témoin de l'excellence bisontine, du 27 novembre 2020. Pour permettre la poursuite des études de maîtrise d'œuvre en cohérence avec ces évolutions, il convient d'autoriser Mme la Maire à signer un avenant n° 2 ayant pour objet l'acceptation d'une proposition d'honoraires d'un montant de 68 131,95 € HT soit une augmentation de + 26 % par rapport au montant initial du marché. Cette évolution est la conséquence de la modification du programme et du coût objectif travaux.

#### **I. Contexte**

La construction de serres botaniques et de locaux connexes s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un équipement de culture scientifique au sein du campus universitaire de la Bouloie : Le Jardin des Sciences. Cet équipement s'organise autour de 3 structures clés de la médiation scientifique :

- Le Jardin botanique, qui va trouver ici un nouvel emplacement,
- La Fabrik à Sciences, lieu de présentation au public des travaux des chercheurs (existant sur site),
- L'observatoire des Sciences de l'Univers et son parc (existant sur site).

Le Jardin des Sciences est une composante d'un projet plus global de transformation du campus.

L'opération comprend notamment les équipements majeurs suivants :

- Des serres botaniques, de présentation au public et de multiplication/conservation, équipement emblématique du Jardin des Sciences (1133 m<sup>2</sup>SP)
- Des locaux et espaces logistiques et administratifs (415 m<sup>2</sup>SP) nécessaires au fonctionnement du Jardin des Sciences.

Le coût initial des travaux était fixé à 1 730 000 € HT.

Après une procédure de concours restreint, un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 5 février 2020 à un groupement de maîtrise d'œuvre avec pour mandataire **PHILIPPE RIZZOTTI ARCHITECTE pour un montant d'honoraires de 259 500 € HT.**

La mission confiée est une mission de base de maîtrise d'œuvre telle que définie par les articles L 2431-3, R 2431-1 à R 2431-18 du code de la commande publique (CCP).

Cette mission comprend :

- les études d'esquisse (ESQ)
- les études d'avant-projet sommaire (APS)
- les études d'avant-projet définitif (APD)
- les études de projet (PRO)
- l'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- les études d'exécution (EXE)
- la direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET)
- l'assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

## II. Procédure

Les études d'avant-projet ont été lancées le 11 décembre 2020. Conformément à l'article L2421-4 2° du CCP qui dispose que l'élaboration du programme et la fixation de l'enveloppe financière prévisionnelle peuvent se poursuivre pendant les études d'avant-projet, il est prévu aujourd'hui de modifier le programme initial et le coût d'objectif travaux. Le comité de pilotage du 18 juin 2020 qui a validé l'APS demandait en parallèle l'étude d'options de matériaux pour les parois et la couverture des serres, dans le but d'améliorer les performances énergétiques de l'équipement.

La participation du CD 25 issue d'une contractualisation PAC avec le territoire du Grand Besançon et la participation de la Région au titre du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional permettent :

- de retenir l'utilisation d'un vitrage performant et ses corollaires : structure en toiture ad hoc et mise en place de toiles d'ombrages,
- d'envisager la réalisation d'une coursive périphérique permettant la maintenance du bâtiment et complétant l'expérience visiteur,
- d'assurer la mise en place d'un substrat adéquat pour les végétaux de la serre.

Ces évolutions ont été validées par le comité de pilotage, Campus Bouloie-Temis- Site témoin de l'excellence bisontine, du 27 novembre 2020, en relation avec les participations financières évoquées ci-dessus. Elles permettent de diminuer significativement le coût de fonctionnement de l'ouvrage et d'assurer un bon usage des serres.

### Modification du programme :

- L'équipe de maîtrise d'œuvre intégrera à l'opération une coursive périmétrique permettant la maintenance ultérieure de l'équipement.
- Les façades et les toitures des serres présenteront un double vitrage avec un coefficient  $U_w \leq 3,5 \text{ W}/(\text{m}^2.\text{K})$ .
- Un substrat fertile prêt à planter selon les indications du Maître d'Ouvrage sera prévu dans les serres.
- Des toiles d'ombrages ombro-thermiques à ouverture motorisée seront intégrées.

### Modification du coût objectif travaux :

Le coût objectif travaux consécutif aux évolutions du programme passe de 1 730 000 € HT à 2 230 000 € HT.

Cette modification permettra de diminuer le coût de fonctionnement de l'ouvrage et d'assurer un bon usage des serres.

Conformément à l'article L2421-5 du CCP, les conséquences de l'évolution du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle doivent être prises en compte par une modification conventionnelle du marché public de maîtrise d'œuvre.

### III. Avenant n° 2

Le forfait de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre évolue à partir de la mission APD.

Les phases Esquisse et APS ont été réalisées et rémunérées. Un avenant n° 1 a prolongé les délais de réalisation des phases afin de prendre en compte le retard engendré par la crise sanitaire lié à la COVID-19.

Le nouveau forfait de rémunération correspond au produit du taux de rémunération par le montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage. Il est fixé à :

Montant HT : 327 631,95 €

TVA (taux à 20 %) : 65 526,39 €

Montant TTC : 393 158,34 €.

L'avenant n° 2 a pour objet l'acceptation de la proposition d'honoraires d'un montant 68 131,95 € HT soit une augmentation de + 26 % par rapport au montant initial du marché.

La commission d'appel d'offres du 18 décembre 2020 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

**A l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions), le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 2, d'un montant de 68 131,95 € HT, au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction des serres botaniques et de locaux connexes au Jardin des sciences.**

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 11

Ne prennent pas part au vote : 0